



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Accord pour l'avenant 2017 à la convention collective de la sidérurgie

Après trois séances de négociation qui se sont tenues les 2, 14 et 28 février 2017, la Fédération FO Métaux, qui a été moteur dans cette négociation, est parvenue à un accord avec le GESIM qui porte sur la revalorisation :

- ⇒ des Barèmes Annuels Garantis (B.A.G.) allant de 1,8 % à 1,3 % du coefficient 140 au coefficient 240 puis de 1 % pour le restant de la grille ;
- ⇒ du montant de la prime de vacances qui est porté à 810 €, chaque jour ouvrable de congé légal acquis donnant droit à un trentième de la prime ;
- ⇒ de l'indemnité unique de restauration sur le lieu de travail qui est fixée à 4,55 €.

FO Métaux se félicite d'avoir pu trouver un accord, au regard des difficultés économiques des entreprises du secteur.

Paris, le 14 mars 2017

Contact :

Lionel BELLOTTI : 06.75.02.62.63

Secrétaire Fédéral en charge du secteur sidérurgie, transformation des métaux ferreux et non ferreux, forges, fonderies.